



Ville de Fleury-sur-Andelle

Département de l'Eure

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 27 octobre 2023 – 20 H 30

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Ouverture de la séance : **20 H 30** - Fin de la séance : **21 H 13**

Nombre de membres en exercice : 19

TABLEAU DES ELUS	P	PV	E	A	Délib 43
VIEILLARD Rémi	X				Bulletin secret
GOUMANS Patrice	X				Bulletin secret
CAUCHOIS Marion		Anthony PALMENTIER	X		Bulletin secret
PALMENTIER Anthony	X				Bulletin secret
MICHEL Gérard	X				Bulletin secret
HAMEL David	X				Bulletin secret
MARION Patrick		VIEILLARD Rémi	X		Bulletin secret
LEFEBVRE Annie	X				Bulletin secret
ZIELINSKI Frédéric	X				Bulletin secret
SZUSTER GUILLET Michèle		BENARD Cyril	X		Bulletin secret
HEQUET LAMOUREUX Emmanuelle	X				Bulletin secret
DAMOIS Sonia	X				Bulletin secret
NAPOLEON Marie-Fifi	X				Bulletin secret
LENOIS Jonathan	X				Bulletin secret
COLLEMARE Françoise	X				Bulletin secret
DEHAYS Marie-Pierre	X				Bulletin secret
GAVELLE Jean-Marc	X				Bulletin secret
BENARD Cyril	X				Bulletin secret
MAUGER Pierre	X				Bulletin secret

Légende => P : Présent – PV : a donné pouvoir – E : Excusé – A : Absent

Pouvoirs :

CAUCHOIS Marion a donné pouvoir à PALMENTIER Anthony

MARION Patrick a donné pouvoir à VIEILLARD Rémi
SZUSTER GUILLET Michèle a donné pouvoir à BENARD Cyril

Nombre de Membres en exercice : **19** - Quorum : **10** - Présents : **16** - Représentés : **3** - Votants : **19**

RAPPEL ORDRE DU JOUR

VIE MUNICIPALE

2023-43 : Election d'une nouvelle adjointe

1/ Désignation secrétaire de séance

Conformément aux articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette nomination, par un vote à main levée.

Madame HEQUET LAMOUREUX Emmanuelle sst désigné secrétaire de séance :

Sens du vote	Adoption : unanimité	Rejet : /	Abstention : /
	Majorité : 10	Nombre de voix Pour : 19	Nombre de voix Contre : /

2/ 2023-43 : Election d'une nouvelle adjointe

Considérant que par délibération du 28 mai 2020 le nombre d'adjoints était fixé à 4,

Considérant la démission de Mme Sandrine JOURDAN, adjointe, acceptée par le préfet le 11 juillet 2023,

Considérant la délibération du 6 octobre 2023, prise à la suite du vote à bulletin secret, exprimant la volonté du Conseil Municipal de maintenir, conformément à la délibération du 28 mai 2020, le nombre d'adjoints à 4,

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'une nouvelle adjointe.

Le Procès-Verbal d'élection d'un adjoint (document type) sera complété en séance.

M. Le Maire demande s'il y a des candidats.

M. ZIELINSKI demande qu'elles seront les délégations du futur adjoint. Il indique qu'il n'est pas possible de se présenter sans connaître en avance les sujets que l'on va traiter.

M. le Maire répond que c'est un arrêté qui définira les délégations de l'adjoint conformément à la loi, et qu'il n'est pas obligé d'avoir défini en amont de l'élection les délégations.

M. ZIELINSKI insiste pour connaître en avance les délégations du futur adjoint, il dit que ce n'est pas normal d'être élu sans savoir ce qu'il y aura à faire.

M. le Maire répond qu'il faudra en discuter avec le nouvel adjoint, que cela pourra varier en fonction de ses compétences selon les sujets et selon ses intérêts pour certaines thématiques.

Mme Françoise COLLEMARE se présente.

M. le Maire rappelle que même un(e) élu non-candidat(e) ou non présent peut être élu(e) adjoint.

M. GAVELLE demande qu'il n'y ait que le bulletin Françoise COLLEMARE de disponible.

M. le Maire propose à chaque personne de prendre son enveloppe vierge, d'aller au pupitre, de prendre les différents bulletins, de voter dans l'isoloir, puis de mettre l'enveloppe dans l'urne.

Il est procédé au vote. Un isoloir, ainsi que des bulletins (Françoise COLLEMARE ; blanc) disposés sur un pupitre et une urne transparente à l'extérieur, sont présents. L'agent ASVP est également en service et sur les lieux pendant le déroulement du vote.

Les élus se mettent d'accord pour que M. LENOIS et Mme. DEHAIS procèdent au dépouillement.

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- Françoise COLLEMARE : 10
- Michèle SZUSTER GUILLET : 3
- Nuls : 6

M. le Maire demande s'il y a des commentaires ou des observations.

Personne n'a de commentaire à faire.

Les élus et les agents félicitent Madame COLLEMARE pour son élection.

Le Procès-Verbal d'élection d'un adjoint (document type) est complété en séance et a été envoyé en Préfecture. Il est annexé ci-après.

La séance est levée à 21 h 13.

Le Maire

Le Secrétaire de Séance